

Diagnostic agricole et environnemental

Un outil d'aide à la décision
pour piloter votre territoire

environnement

agriculture

urbanisme



Pourquoi réaliser un diagnostic ?

Votre collectivité envisage de réviser son document d'urbanisme, et souhaiterait encourager une dynamique de projet autour de l'agriculture, l'environnement ou le foncier. Bien identifier les enjeux spécifiques de votre territoire est essentiel pour conduire sereinement votre projet et prendre les décisions adaptées.

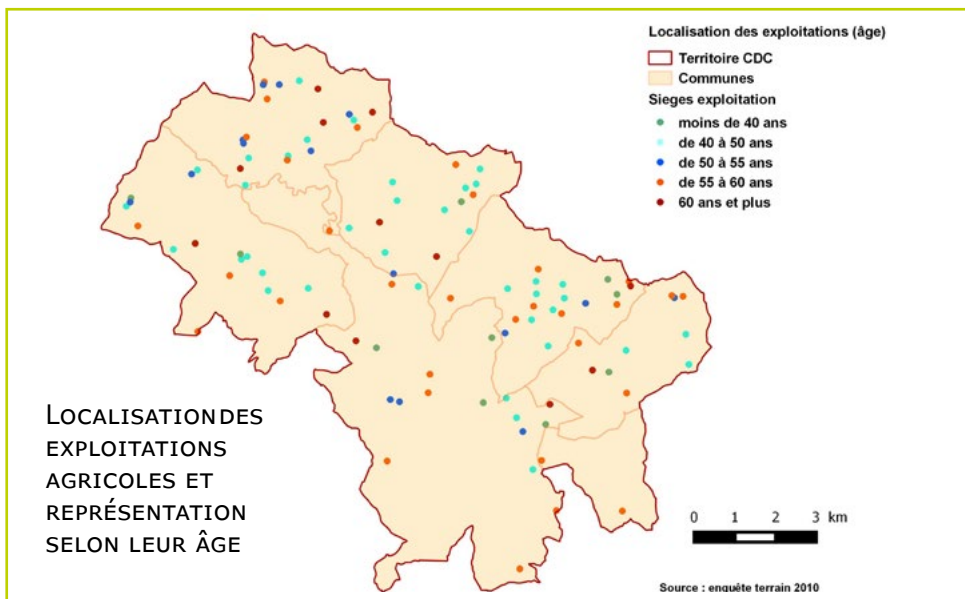
Le diagnostic agricole et environnemental : un levier pour le développement

Concilier urbanisme et agriculture pour éviter les conflits

Lors de la conception et/ou révision de votre document d'urbanisme, vous devez concilier de nombreux objectifs : économiser le foncier agricole, maîtriser l'étalement urbain, maintenir les possibilités de développement des exploitations d'élevage, prendre en compte les plans d'épandages... Le diagnostic vous permet d'y voir plus clair !

Soutenir l'emploi et la transmission en agriculture sur votre territoire

Compte tenu de l'âge des exploitants et des successions envisagées, une analyse prospective est réalisée et permet de mettre en évidence l'évolution attendue de l'occupation foncière et l'utilisation des bâtiments agricoles.



Mesurer et anticiper l'impact d'un projet local sur l'activité agricole du territoire

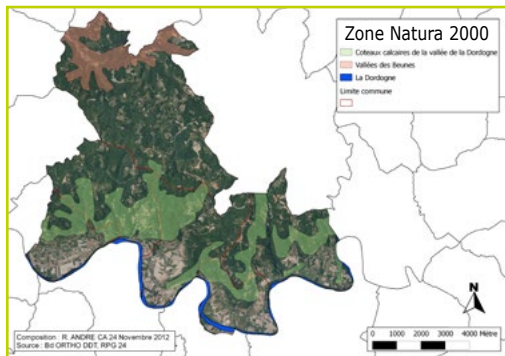
Le diagnostic permet d'évaluer les conséquences des décisions d'aménagement sur le tissu agricole (déplacement de sièges d'exploitation, libération de foncier, déprise...).

Maintenir l'activité économique de la filière bois

Vous disposez des clefs pour concilier économie forestière et préservation des milieux et des paysages forestiers.

Favoriser la biodiversité sur le territoire et préserver la ressource en eau

Le diagnostic prend en compte les enjeux du SDAGE, des SAGE, des zones vulnérables, des Plans d'actions territoriaux, des zones Natura 2000... Une bonne connaissance des zonages réglementaires est essentielle pour conduire et prévoir vos actions.



Et après le diagnostic, quelles orientations prendre ?

Une fois l'état des lieux posé, nous pouvons poursuivre notre collaboration par une étude prospective de territoire et un accompagnement stratégique. Nous élaborons avec vous des scénarii et un plan d'actions.



Nos +

- + Notre capacité à mobiliser les réseaux d'agriculteurs et les organisations professionnelles.
- + L'accès à des données statistiques et cartographiées auprès des organismes publics.
- + Notre travail en réseau avec la Chambre de métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- + Une prestation à la carte adaptée aux objectifs des élus.

Tarif

Nous réalisons un devis sur mesure en fonction des attentes de la collectivité, de l'étendue du territoire et du nombre d'exploitations agricoles.



Pourquoi nous faire confiance ?

Notre expérience de terrain

- Notre ancrage local grâce à nos antennes territoriales : continuité des projets et mise en œuvre des actions.
- L'animation et le suivi co-construit du diagnostic avec la collectivité.
- Des démarches participatives et concertées avec les acteurs du territoire.

Une expertise reconnue

- Une analyse réalisée par des experts pluridisciplinaires : agriculture, agronomie, environnement, paysage.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE



www.dordogne.chambre-agriculture.fr

Adresse physique du siège
Pôle interconsulaire (PIC)
295 boulevard des Saveurs
COULOUNIEIX-CHAMIERES

Adresse postale
CS 10250
24060 PÉRIGUEUX CEDEX 9

Ouverture au public du lundi au vendredi
9 h - 12 h // 13 h 30 - 17 h

Votre contact

Nicolas BLONDEL
Département dynamiques
environnementales et
foncières, services aux
collectivités

05 53 45 47 83
07 86 00 50 51

nicolas.blondel@dordogne.chambagri.fr